

Les agriculteurs méthaniseurs sont moroses

Loin de profiter de la crise énergétique, ils affirment que leur modèle économique est remis en cause. Ils souhaiteraient que la Région Bretagne encourage davantage les nouveaux projets.

La méthanisation continue à se développer en Bretagne : 222 unités de méthanisation sont actuellement en service. La grande majorité sont des méthaniseurs à la ferme. C'est ce qu'indique le dernier état des lieux de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) qui a été communiqué, hier, à l'Association des agriculteurs méthaniseurs bretons (AAMB) réunie à Josselin (Morbihan).

Un problème de rentabilité

Tout ne va pourtant pas pour le mieux dans le petit monde de la méthanisation agricole. Loin de profiter de la crise énergétique, les agriculteurs méthaniseurs affirment que leur modèle économique est remis en cause.

La filière de la cogénération, en particulier, souffre. La cogénération consiste à produire de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz. Avec 122 unités, elle représente les deux tiers des méthaniseurs agricoles installés en Bretagne. « **La filière cogénération est à l'arrêt**, affirme Jean-Marc Onno, le président de l'AAMB,



Jean-Marc Onno président de l'association des agriculteurs méthaniseurs bretons (AAMB). | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

lui-même éleveur de porcs dans le Morbihan. **Plus aucun projet n'avance.** »

La rentabilité n'est plus au rendez-vous, ce qui décourage les porteurs de projets. En cause, notamment, la hausse des coûts des matériaux de construction alors que le tarif de rachat de l'électricité, lui, baisse régulièrement. Autre grief, l'autoconsommation d'électricité est interdite aux producteurs. Aujourd'hui, ceux-ci l'achètent donc plus cher qu'ils ne la vendent.

Les agriculteurs méthaniseurs

demandent en conséquence une révision des tarifs de rachat de l'électricité ainsi que le droit d'autoconsommer l'électricité qu'ils produisent. « **Il faut relancer la filière cogénération**, affirment les agriculteurs méthaniseurs. **C'est l'un des moyens de pérenniser l'élevage en Bretagne.** »

« Rassurer les banquiers »

La filière de l'injection consiste à produire du biométhane pour l'injecter dans les réseaux de gaz. Avec 68 unités, elle représente aujourd'hui un gros tiers des méthaniseurs agricoles en Bretagne. Elle est un peu mieux lotie. Cependant, elle ne se développe pas aussi vite que le souhaiterait l'AAMB. « **Il y a une soixantaine de projets en Bretagne. Ils permettraient à la région de se passer de gaz russe. Mais il y a trop de difficultés de financement et de lenteurs administratives** », affirme Jean-Marc Onno.

Pour concrétiser tous ces projets, l'AAMB souhaite un gel de la baisse trimestrielle des tarifs de rachat du biométhane. Elle demande une augmentation de l'enveloppe budgétaire

consacrée au développement de cette production d'énergie renouvelable dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Enfin, Jean-Marc Onno suggère la création d'un fonds de garantie porté par l'État afin de « **rassurer les banquiers** ».

Autre caillou dans la chaussure des agriculteurs méthaniseurs, la position plus que réservée du conseil régional de Bretagne au sujet de la méthanisation. Depuis trois ans, elle ne subventionne plus les projets, à l'exception de la couverture des fosses à lisier, c'est-à-dire la micro-méthanisation. « **La Région Bretagne a vocation à encourager le développement de la méthanisation**, affirme Jean-Marc Onno. **C'est ce que prévoit le Pacte biogazier breton.** »

La Région Bretagne a commandé une étude destinée à mieux cerner les enjeux énergétiques de la méthanisation mais aussi ses impacts sur l'agriculture et l'environnement. À l'origine, ses conclusions étaient attendues pour 2022. Visiblement, l'impatience commence à gagner les méthaniseurs.

Olivier MÉLENNEC.